ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 94129

Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les difficultés que rencontrent les personnes handicapées pour être recrutées dans le secteur marchand. Le Gouvernement a souhaité souligner combien il est important d'accompagner les personnes qui ont un handicap pour les intégrer à part entière dans notre société, notamment au travers d'un emploi en milieu ordinaire. Des arrêtés préfectoraux, dans les Alpes-Maritimes, permettent aux entreprises de bénéficier des CIE pour l'emploi de ces personnes, toutefois, les employeurs se voient régulièrement refuser ces CIE en raison d'une enveloppe budgétaire insuffisante. L'association Cap Emploi - Handy job l'a alertée des répercussions de ces restrictions budgétaires. Les CIE permettent notamment de promouvoir, à compétence égale, la candidature d'une personne qui a un handicap. De plus, ce contrat offre un accompagnement de l'employeur afin de faciliter l'insertion professionnelle de la personne qui a un handicap qu'il a employée. Les personnes qui ont un handicap nécessitent un suivi spécifique au regard de la difficulté que présente leur situation face à l'emploi. Les associations craignent une réduction des moyens sociaux alloués par l'État et une hausse du taux de chômage de ces personnes en situation de handicap. C'est la raison pour laquelle elle souhaiterait connaître les aides financières qui sont mises en place pour encourager l'insertion professionnelle des personnes handicapée en milieu ordinaire.

Données clés

Auteur : Mme Muriel Marland-Militello
Circonscription : Alpes-Maritimes (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 94129
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille
Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4884